

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 15 Mai 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 7 Mai 2008

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 22 Mai 2008

.....

L'an deux mille huit, le quinze mai, le Conseil Municipal d'ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, M. NARRAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC

Etaient excusées : M. BOUZOM-COUCHOT ayant donné procuration à M. SILLAIRE, Mme LAJUS-DEBAT à M. MELIN, Mme DREYER à Mme MELLIN, Mme REMILLY à M. GORCE

Etait absente : Mme BOUGIE

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

REACTUALISATION des COUTS de CHAUFFAGE des LOGEMENTS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, tel que précisé ci-dessous, les redevances mensuelles de chauffage des immeubles communaux dotés d'installations collectives à compter du 1^{er} janvier 2008

Logement concerné	Coût annuel actuellement appliqué	Coût annuel nouvellement applicable	Coût mensuel Nouvellement applicable
F 2 (Munsch) – 56 m ²	444 €	667, 38 €	55, 61 €
F 4 (Mermet) – 80 m ²	624 €	808, 64 €	67, 39 €
F 4 (Ortega) – 80 m ²	636 €	808, 64 €	67, 39 €
F 3 (Monié) – 72 m ²	588 €	761, 55 €	63, 46 €

- de préciser que les recettes seront réévaluées annuellement en fonction de la consommation et de l'évolution du prix de gaz

- de préciser que les recettes seront encaissées au budget de référence

NOMINATION des MEMBRES à la COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de proposer à l'autorité compétente, en vue de la désignation de la commission communale chargée de la révision annuelle des impôts directs, seize commissaires titulaires et seize suppléants, conformément aux listes ci-dessous :

1 – COMMISSAIRES TITULAIRES

NOM -Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse du domicile -ECROUVES-
SILLAIRE Roger	20/02/46	Retraité	237, rue Gabriel Leroy
TROUSSON Pâquerette	10/04/44	Retraitée	163, rue Saint Vincent
BERTIN Denis	19/12/68	Fonctionnaire civil	501, rue de Paris
KNAPEK Patrice	17/08/51	Retraité	96, rue Abbé Georges Guérin
DOIDY Robert	05/08/49	Retraité	123, rue Jeanne d'Arc
NAUDIN Michel	01/06/50	Retraité	1348, rue de Paris
BOUZOM-COUCHOT Claude	16/11/47	Retraité	587, rue des Oiseleurs
DIDELOT Christian	07/07/50	Retraité	52, rue Marceau
REMY Roland	16/06/46	Retraité	33, rue François Badot
CAULE Alain	03/10/48	Retraité	128, Allée des Acacias
DOMINIAK Bernard	17/03/49	Retraité	198, rue des Pensées
BAILLY Jacques	02/02/45	Retraité	82, rue Jean Moulin
THOMAS André	03/12/42	Retraité	654, rue Lieutenant Ehlé
BUREAU Véronique	12/12/70	Techn. imprimerie	171, rue Jean Monnet
DEGUY Jean Luc	26/10/59	Ouvrier d'Etat	402, avenue Joffre - C 1
VINQUANT Gaston	01/04/47	Retraité	13, rue Jeanne d'arc - 55200 VIGNOT

2 – COMMISSAIRES SUPPLEANTS

NOM -Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse du domicile -ECROUVES-
THOUVENIN Claudine	11/06/45	Retraitée	61, rue Jacques Prévert
PIERSON Roland	11/01/39	Retraité	657, rue de Paris
LEDUC Paul	21/11/37	Retraité	91, rue Nungesser et Coli
MARIE François	11/08/37	Retraité	120, rue du 153 ^{ème} RI
ELOY Jean	05/02/30	Retraité	73, avenue Joffre
POIRSON Michel	27/09/35	Retraité	1292, rue de Paris
GONCALVES Daniel	25/09/40	Retraité	1234, rue de Paris
MANCINI Michel	08/08/53	Artisan	59, Chemin de Gama
BRICHON David	02/08/78	Surveillant pénitentiaire	Lotissement Val Ingressin
GAUTIER André	22/09/36	Retraité	134, rue Gabriel Leroy
MOUGEL Jackie	20/03/37	Retraité	14, avenue Joffre
DREYER Valérie	21/10/71	Fonctionnaire police	17, Domaine Hautes Terres
DIDIER Jean Christophe	29/10/69	Chef services techniques	402, avenue Joffre-D 5
MELIN Christian	28/01/46	Retraité	394, rue Lamarche
TERRIER Daniel	07/02/67	Retraité	837, rue des Oiseleurs
BAINVILLE Joël		Artisan	157, rue Grand Ruisseau – 54200 PAGNEY/BARINE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à la CHANTERIE d'ECROUVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle à la chorale d'enfants « La Farandole » d'Écrouves d'un montant de 300 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CREDITS SCOLAIRES 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'entériner les montants des crédits scolaires tels que proposés ci-dessous

	2007-2008	Propositions 2008-2009
Petites fournitures	25 €/élève	25 €/élève
Voyage scolaire-Arbre Noël	15 €/élève	15 €/élève
Matériel-Petit mobilier	200 €/classe	200 €/classe
Affranchissement courrier	54 €/école	54 €/école
ADSL	300 €/école	300 €/école

DETAILS des CALCULS

PRIMAIRE JUSTICE

114 élèves x 40€ = 4 560€
Matériel 5 classes = 1 000€
Affranchissement = 54€
ADSL = 300€
5 914€

MATERNELLE GERDOLLE

102 élèves x 40€ = 4 080€
Matériel 4 classes = 800€
Affranchissement = 54€
ADSL = 300€
5 234€

MATERNELLE JACQUARD

48 élèves x 40€ = 1 920€
Matériel 2 classes = 400€
Affranchissement = 54€
ADSL = 300€
2 674€

PRIMAIRE CENTRE CROISSET

73 élèves x 40€ = 2 920€
Matériel 3 classes = 600€
Affranchissement = 54€
ADSL = 300€
3 874€

Ecole P. et S. MATHY BAUTZEN

115 élèves x 40€ = 4 600€
Matériel 5 classes = 1 000€
Affranchissement = 54€
ADSL = 300
ADSL = 300€
5 954€

Total des crédits sollicités : 23 650 Euros
Sous réserve d'effectifs imprévisibles à la rentrée

EVOLUTION des PRIX des REPAS de RESTAURATION SCOLAIRE et HEURES d'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. GORCE : au motif que sa proposition de différenciation de prix concernant le personnel communal en fonction du grade n'ayant pas été retenue par le Maire), décide :

- de valider les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2008

Pour la restauration :

3,40 € pour un quotient familial (Caisse d'Allocations Familiales) inférieur ou égal à 650 €

3,60 € pour un quotient familial (Caisse d'allocations Familiales) supérieur à 650 €

4,20 € pour un enfant extérieur d'Ecrouves

3,60 € par repas pour le personnel communal

4,20 € par repas pour le personnel enseignant exerçant sur la commune d'Ecrouves et les élus du conseil municipal

Pour le périscolaire :

1,10 € de l'heure (*toute heure commencée sera due*)

- d'autoriser le Maire à rembourser en cas de déménagement ou changement d'école, sur présentation de justificatif
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CONVENTION D.D.E. -INSTRUCTION des AUTORISATIONS d'OCCUPATION du SOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre connaissance de la dite convention
- de décider de cette mise à disposition
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

INDEMNITE à la TRESORIERE PRINCIPALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reconduire au taux maximum (100 %) l'indemnité de gestion au profit de Mme Renée CLAUSE, receveur municipal, installée dans ses fonctions
- de dire que ces prestations évolueront chaque année proportionnellement aux dépenses budgétaires des sections fonctionnement et investissement, à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années précédant leur mandatement
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette décision et au règlement de cette indemnité, dont les crédits seront ouverts sur l'exercice de référence

Ces dispositions s'appliqueront pour la durée de fonctions occupées par ce comptable et du mandat de l'assemblée municipale en place.

URBANISME-DELEGATION de SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner délégation de signature à M. KNAPEK Patrice - 3^{ème} adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et de la circulation pour tous documents d'autorisations d'occupation du sol qui engagent la commune, ou le Maire personnellement

DEUX SPECTACLES dans les ECOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de 300 € TTC pour deux représentations à la troupe « Tota Compania » pour son spectacle « Monstrez nous les sorcières » à l'école primaire Justice
- d'autoriser le paiement de 200 € TTC pour une représentation à la troupe « Tota Compania » pour son spectacle « Monstrez nous les sorcières » à l'école Lucien Croiset
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CONVENTION de REPAS-SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, Mmes REMILLY, GIROT au motif que la protection juridique du Maire est insuffisante dans la convention proposée et que certains articles mériteraient d'être précisés), décide :

- d'accepter la convention jointe concernant les modalités de fourniture de repas par le Syndicat Scolaire de Toul, au service de restauration scolaire

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES-ADJONCTION de MEMBRES

Ont été élus, à l'unanimité :

- COMMISSION ECOLES

MM. CAULE, CHAMPENOIS

- COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. CHAMPENOIS

PARC NATUREL REGIONAL de LORRAINE-ELECTION d'un REPRESENTANT

Après vote, obtiennent :

- M. MELIN 21 voix

- M. FASSOTTE 5 voix

A été élu, à la majorité, délégué communal au sein du Parc Naturel Régional de Lorraine : M. MELIN

CONVENTION ASSOCIATION de REINSERTION par l'ECONOMIE (A.R.E.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable à la demande de prise en charge par la commune d'Ecrouves de la participation financière d'environ 30 % correspondant au solde du salaire non pris en charge par le CNASEA, ainsi que les charges patronales afférentes à ces salaires, à compter du 1^{er} avril 2008
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ayant trait à cette décision, ainsi qu'au règlement de cette participation en l'imputant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours

PRECISION de la DELIBERATION sur les DELEGATIONS du MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 50.000 € la limite financière de l'exercice par le Maire des délégations pour l'exercice du droit de préemption et pour la capacité d'ester en justice.

REMBOURSEMENT SALLE des FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le remboursement des arrhes d'un montant de 100 € à Mme VIGNERON Lucette, demeurant 169, rue de l'Abbé Guérin, suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes, en raison de santé
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

